

Un «troisième concours» pour 2013-2014

INFOS

Loi d'orientation et de programmation

Le 28 novembre dernier, une information a été publiée sur le site internet du ministère de l'Education nationale, concernant un « troisième concours » pour la session de recrutement de 2013-2014. Ce type de concours permet à un public large, justifiant d'une activité professionnelle sous contrat de droit privé, d'obtenir un équivalent du CAPES sans avoir les diplômes normalement requis pour se présenter.

Le calendrier de ce troisième concours sera similaire à celui des concours 2014 : les inscriptions auront lieu de mi-janvier à fin-février 2013, les épreuves d'admissibilité en juin 2013 et les épreuves d'admission en juin 2014 », précise la note du Ministère. Les modalités du troisième concours sont presque les mêmes que le CAPES correspondant, à l'exception, parfois, d'une épreuve sur dossier professionnel à l'oral.

Le projet de décret « fixant des modalités exceptionnelles de recrutement dans certains corps enseignants et d'éducation » présenté en Comité Technique Ministériel, le 23 octobre dernier ne mentionnait l'organisation d'un troisième concours que pour les professeurs des écoles uniquement.

Cette session sera donc ouverte aux candidats justifiant de contrats d'une durée de 5 ans au moins. Le calcul de la durée des activités professionnelles est effectué en déterminant la période comprise entre la date de début et la date de fin du contrat. La durée totale est prise en compte dans la limite de ces deux dates quelle que soit la quotité de services prévue dans le(s) contrat(s).

Les ultimes arbitrages, au sein du gouvernement, sur le projet de loi d'orientation et de programmation devaient intervenir mercredi 5 décembre.

Le projet doit ensuite être examiné par le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) le 14 décembre 2012.

Formations professionnelles

Le gouvernement travaille à la définition du contenu de « l'acte 3 » de la décentralisation. Dans ce cadre, il affirme la volonté de transférer l'essentiel de la responsabilité de l'élaboration de la carte des formations professionnelles aux régions.

La région proposerait à l'Etat un schéma des formations avec notamment les projets de fermetures/ouvertures de sections.

L'Etat aurait alors la possibilité, dans un second temps, d'intégrer à ce schéma ses propres demandes.

Pour que la convention contenant le schéma soit validée, il faudrait impérativement la co-signature région-Etat.

L'Etat posséderait un "droit de veto", notamment en raison des moyens disponibles. En cas de blocage, la situation antérieure perdurerait une année supplémentaire.

Les différences de ressources, de politiques éducatives des collectivités locales aboutissent à de fortes disparités dans les sommes consacrées à l'éducation, disparités qui sont source d'inégalités.

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
Fax : 01 43 70 08 47

Mèl : sncl@wanadoo.fr



Informez-vous régulièrement
www.sncl.org

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org

Postes ouverts pour la MLF en 2013

La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2013 dans les établissements du réseau de la Mission Laïque Française (MLF) est parue :

Rappel : seuls les candidats ayant fait parvenir un dossier de candidature complet **avant le 20 janvier** et ayant réglé les frais d'inscription seront pris en compte.

Les enseignants **titulaires** intéressés trouveront toutes les informations nécessaires sur le site de la MLF :

<http://www.mlfmonde.org/spip.php?ar>



Lycée : les programmes S.E.S revus

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la mise en place dans le courant de ce mois-ci d'un comité d'experts afin de réfléchir à un **allègement des programmes de Sciences Economiques et Sociales des classes de Première et Terminale** pour la rentrée 2013.

L'Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales a d'ailleurs organisé, mercredi 28 novembre, une journée de grève et une manifestation nationale pour réclamer la suppression de trois des quinze chapitres du programme de terminale aux épreuves du baccalauréat.

Avec 180 notions à apprendre aux élèves en une année, les enseignants dénoncent « *un bachotage dès la rentrée de septembre* » et un « *gavage des élèves* ».

Le ministère semble avoir entendu les manifestants et annonce plus largement la **création d'un conseil supérieur des programmes au printemps 2013**. Ce conseil serait composé d'une trentaine de membres nommés pour 5 ans, et qui auraient pour tâche de réformer les programmes dans leur ensemble.

CONTRACTUELS : le ras-le-bol !

Depuis le 13 mars dernier, et la publication au Journal Officiel de la Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, **les personnels sont dans l'attente d'informations précises... une attente qui ne peut plus durer !**

Les dispositifs particuliers prévus, sur quatre ans, pour accéder à la titularisation, n'en finissent plus d'être précisés. Le 19 juillet, un comité technique ministériel annonçait les modalités suivantes, qui devraient concerner **environ 10 000 agents** :

- ⇒ **Concours de PE et de PLP** : examen professionnel avec recrutement académique ;
- ⇒ **Concours de CPE, certifiés et profs d'EPS** : concours réservés ;

Et pour les **IATSS** (Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Services Sociaux et Santé) :

- ⇒ **IATSS A+** : pas de recrutement ;
- ⇒ **IATSS A** : concours réservé ;
- ⇒ **IATSS B** : examen professionnel ;

⇒ **IATSS C** : recrutement sans concours ni examen professionnel.

Depuis, plus de nouvelles. Comment les personnels peuvent-ils se préparer à un éventuel concours réservé dont le ministère **n'a toujours pas précisé les modalités ? Maintenant, ça suffit !**

Salaires et frais impayés, difficultés croissantes pour accéder aux indemnités chômage, affectations à la dernière minute, acomptes sur salaires et « périodes d'essais » récurrentes après de nombreuses années d'ancienneté : **autant de procédés indignes** que subissent les contractuels au quotidien. Des retards administratifs injustifiés et **sans prise en compte des préjudices causés** entraînent de graves problèmes financiers pour de nombreux agents qui se retrouvent à découvert suite à ces manquements.

LE SNCL appelle solennellement tous les contractuels à se mobiliser et à le rejoindre pour organiser la défense de leurs droits et préparer l'offensive !